

Dimanche 7 mars 2010 à 10H30



3^{ème} Ronde des Parcs Naturels

Challenge Allures Libres en Haut-Pays et Défilé 13

Départ : Place de Gussignies (France)

Important :
Présentation de la licence
ou d'un certificat médical obligatoire

(Mention : apte à la course à pied en compétition)
Voir règlement au verso

Inscriptions : 5 euros – Pré-inscriptions : 4 euros

Rens. : www.pnhp.be ou 0032 (0)478 60 80 91

Cadeau pour tous les pré-inscrits,
rush à 1km100, distribution de nombreux lots
de qualité, vente de produits du terroir,
découverte des parcs naturels,



passé-partout

keskispas
magazin



Dimanche 7 mars 2010 - Gussignies

Art.1 – Cette course est organisée par l'association des Hauts Pays et le Parc Naturel des Hauts-Pays, appliquant la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Art.2 – Participation : L'épreuve est ouverte à toute personne, licenciée ou non, qui répond aux conditions d'âges suivantes : personne née en 1994 et avant.

Les licenciés FFA, FFTRI ou Licences Affinitaires FSCF, FSFGT et UFOLEP, doivent joindre une photocopie de leur licence en cours de validité au jour de la course et faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme ».

Les participants non licenciés, ou d'une autre licence sportive, doivent fournir avec leur inscription un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, ou sa photocopie certifiée conforme par leur soin.

Art.3 – Parcours : Le parcours emprunte des rues et sentiers de Gussignies (France), Autreppe et Meaurain (Belgique). Le départ et l'arrivée sont fixés sur la place de Gussignies.

Art.4 – Ravitaillement : Un poste de ravitaillement sera installé au km 5,5 et un autre sera placé à l'arrivée. Des postes d'épongeage seront également prévus.

Art.5 – Jury : Le Jury est composé d'officiels de la FFA et de bénévoles.

Un juge arbitre officiel est désigné par la FFA. Son pouvoir de décision est sans appel. Il sera assisté de juges officiels de courses responsables de la régularité de l'épreuve.

Suiveur : Aucun véhicule non accrédité (y compris vélos et rollers) n'est autorisé sur le parcours.

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent.

Art.6 – Inscriptions : les droits d'inscription sont fixés à 5 euros. Le jour de la course, les inscriptions se feront dans la salle des fêtes de Gussignies entre 9H00 et 10H00.

Art.7 – Pré-Inscriptions : Les pré-inscriptions se feront pour le 24 février 2010, au plus tard. Les bulletins d'inscriptions sont à envoyer au Parc Naturel des Hauts-Pays (Rue des Jonquilles, 24 à 7387 – Onnezies (Belgique)), accompagnés d'une copie de la licence ou d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve (voir Art.2).

Les pré-inscriptions sont fixées à 4 euros via le paiement bancaire sur le compte 091-0121971-71 (Parc Naturel des Hauts-Pays).

Pour les Français, pré-inscriptions à 4 euros via un chèque libellé au nom de « Association des Hauts-Pays » à envoyer au Parc Naturel des Hauts-Pays, Rue des Jonquilles, 24 à 7387 – Onnezies (Belgique).

Il sera également possible de se pré-inscrire par Internet sur le site www.lnpca.org (5euros).

Les personnes pré-inscrites par Internet devront fournir une photocopie de leur licence ou de leur certificat médical le jour de la course (voir Art.2).

Art.8 – Assurance : Les organisateurs sont couverts par une assurance spécifique. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art.9 – Le jour de la course, les vestiaires et locaux mis à disposition par l'organisation seront non gardés.

Art.10 – L'assistance médicale est confiée aux secouristes.

Art.11 – De nombreux lots de qualité seront offerts lors de la remise des prix et de la tombola accessible à tous les dossardés.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE : SEXE :
ADRESSE :
CODE POSTAL ET LOCALITÉ : TÉL. :
CLUB/ ASSOCIATION :
LICENCE FFA OU FFTRI OU AFFINITAIRE :

Renseignements :

Parc Naturel des Hauts-Pays

Frédérique YERNAUX

0032 (0)478.60.80.91

Rue des Jonquilles, 24

7387 – Onnezies (Belgique)

www.pnhp.be

Signature :

Rappel : Pour les licenciés FFA, FFTRI ou Licences Affinitaires FSCF, FSFGT et UFOLEP : joindre une photocopie de sa licence en cours de validité au jour de la course et faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme ». Pour les participants non licenciés, ou d'une autre licence sportive : fournir avec son inscription un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, ou sa photocopie certifiée conforme par ses soins.